

## JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #307

Job Title / Designation de l'emploi <b>MENUISIER - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES IMMEUBLES</b>	Salary Group Groupe <p style="text-align: center;"><b>5</b></p>	Affiliation Affiliation syndicale <p style="text-align: center;"><b>STARF</b></p>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>DIVISION IMMOBILIÈRE</b>			
Function / Fonction Chargé de l'entretien des locaux et de l'équipement des immeubles de la Société en accomplissant des tâches de menuiserie aux fins de construction, de réparation, d'installation et de modification ainsi que des tâches relatives à celles-ci pour tout ce qui se rapporte à l'entretien général et à l'opération des immeubles.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Construit, répare, installe, modifie, monte ou transforme les meubles, les cloisons et les locaux afin de répondre aux besoins et de s'assurer que le tout soit fonctionnel.</li> <li>2. Établit la liste des matériaux requis pour l'exécution des travaux et la soumet pour autorisation.</li> <li>3. Maintient en bon état et propre le matériel, les outils et les équipements qui lui sont confiés ainsi que les aires de travail.</li> <li>4. Vérifie, au besoin, les travaux effectués par les entrepreneurs afin de s'assurer que le tout est conforme aux devis; fait rapport et corrige s'il y a lieu.</li> <li>5. Fait des suggestions aux différents intervenants.</li> <li>6. Assure la mise à jour de certains plans, schémas de montage et de principe; conçoit, au besoin, des schémas ou des croquis.</li> <li>7. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie.</li> <li>8. Agit, au besoin, à titre d'aide lors d'exécution de travaux par les différents corps de métier.</li> <li>9. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>10. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>11. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié.</li> <li>B. S / O</li> <li>C. Entretient des contacts internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

### JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études professionnelles (DEP) en charpenterie-menuiserie ou un diplôme pertinent;
Prior Experience / Expérience Vingt-quatre (24) mois sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation